

sieurs s'en abstiennent parce qu'ils savent qu'il leur est impossible de faire la dépense que cela leur imposerait. Quelques-uns trouvent des maisons à louer dans la ville, et ils ont leur famille avec eux, mais la majeure partie d'entre nous ne peuvent y songer, attendu que la chose leur est impossible à moins d'un accroissement de leur indemnité parlementaire. Je suis absolument en faveur d'une rétribution convenable des services rendus, de ceux que la députation peut rendre en consacrant toutes les heures qu'il faut aux services publics et en soumettant à la Chambre les affaires dont les ministres de la couronne devront ensuite s'occuper.

L'hon. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): J'attendais que mon très honorable ami le premier ministre fût à son siège pour prendre part à ce débat, ne voulant point dire en son absence ce que je me prépare à lui dire en la présence des membres de la Chambre. Je suis très obligé à mon honorable ami de Peterborough-Ouest (M. Burnham) de ce qu'il ait amené sur le tapis cette affaire de l'indemnité, ne serait-ce que parce que cela me fournit une occasion de citer une nouvelle que je trouve dans la "Gazette" de Montréal d'aujourd'hui, nouvelle qui se rapporte à une réunion tenue hier par les membres de la droite. Ils doivent savoir si ce compte rendu de cette réunion est fidèle, et mon très honorable ami le premier ministre doit savoir si, oui ou non, les choses sont fidèlement rapportées. L'article a pour titre: "On croit de plus en plus que sir Robert restera premier ministre.—Ses droits à la direction du parti ne sont pas niés.—Autre convocation.—Décision d'une politique nationale définitive." On trouve dans ce compte rendu un paragraphe ayant trait à l'indemnité; il a pour titre: "L'indemnité ne sera pas augmentée", et voici comment on s'exprime:

Sir Robert a fait savoir à l'assistance qu'il avait eu avec l'hon. W. L. Mackenzie King et l'hon. T. A. Crerar un entretien au sujet du traitement des juges, des ministres et des membres du Parlement. Ils ont convenu d'accroître le traitement des juges et des ministres; mais les chefs de l'opposition n'ont voulu ni l'un ni l'autre s'engager à soutenir devant la Chambre le troisième projet. M. King a admis que plusieurs de ses partisans étaient en faveur d'une augmentation de l'indemnité, mais il s'est réservé le droit d'agir à sa guise si la question était soulevée au Parlement. L'hon. T. A. Crerar a déclaré que lui et ses partisans s'opposeraient à une augmentation. Là-dessus, sir Robert a déclaré à l'assistance qu'il ne voulait en rien servir les intérêts politiques de l'hon. M. King ou de ses partisans. Il a eu en cela l'appui de l'assemblée.

Je m'en remets aux membres de la droite et à mon très honorable ami du soin de dire si cet article rend fidèlement compte de ce qui s'est passé hier. Au cas où cet article dirait la vérité, il ne me reste qu'à dire qu'on y divulgue ce que mon très honorable ami le premier ministre m'a fait savoir au sujet de cette indemnité. S'il m'est permis de dire qu'il l'a fait, je le dirai, mais, en me parlant, mon très honorable ami a exprimé le désir de me parler en toute confiance, et j'ai tenu par suite pour confidentielle la conversation que nous avons eue ensemble. Je pense que mon très honorable ami avait tout lieu de croire qu'elle était confidentielle et, en ce cas, je laisse aux membres de la droite le soin de dire si, oui ou non, à leur avis, ce que l'on rapporte comme étant la substance de cet entretien aurait dû être divulgué à une réunion du parti, lorsque moi-même nécessairement je n'étais pas là pour entendre les observations que l'on pourrait faire à l'égard de ce que j'avais dit.

Il me reste à déclarer que, d'après ce compte rendu, le premier ministre a donné à ces partisans dans la Chambre, à ce Parlement et au pays, communication de ce que l'on déclara être mon avis comme chef de la gauche et celui de l'honorable député de Marquette (M. Crerar) sur cette question. Mon très honorable ami a-t-il fait part à l'assistance de ce qu'était son opinion à lui-même? Lui a-t-il fait part de ce qu'il m'a déclaré être son avis sur cette affaire. Mes lèvres sont closes à cet égard, car j'ai tenu et je tiens pour confidentielle notre conversation, et j'entends observer le silence que m'impose, je crois, un entretien confidentiel indépendamment de toute conversation que nous aurions pu avoir. Permettez-moi de dire que ce que l'on rapporte de la réponse que le premier ministre aura faite à mes questions est absolument exact.

J'avoue avoir déclaré à mon très honorable ami qu'au moins les neuf dixièmes des membres de l'opposition comprenaient que la question de l'indemnité était importante non pas au point de vue personnel, mais au point de vue public et étaient en faveur d'une augmentation, mais je ne me sentais pas libre de participer à une entente secrète à cet égard, et que je me réservais le droit d'exprimer mon opinion sur le parquet de la Chambre quand je croirais qu'il en serait temps. J'ai dit à mon très honorable ami que certains membres de l'opposition que j'avais rencontrés étaient convenus avec moi que le sujet devrait être discuté librement sur le parquet de la Chambre, où tous les députés pourraient se prononcer, et que cette question ne devrait